Réponses de la liste



<u>Aux questions identifiées par les associations de solidarité de Bourg-la-Reine</u> signataires

Préambule

Tout d'abord nous n'ignorons pas que sur le plan institutionnel, les sujets de solidarité et les budgets sociaux sont principalement de la responsabilité du département. Dans le 92, nous regrettons vivement que la politique sociale soit parent pauvre des budgets, alors même que ce budget est largement excédentaire. Un premier élément de réponse politique est de nous engager à dénoncer ce fait et à faire pression pour que les services sociaux dépendant du département soient renforcés, en particulier le CDAS actuellement fortement sous pression et en manque d'effectif critique.

L'État est lui aussi défaillant sur ces dossiers, malgré des promesses souvent faites par les candidats dans les décennies passées. (« Plus personne à la rue dans X mois ou années », etc.)

Au niveau de la commune force est de constater que la subvention d'équilibre octroyée par la mairie au CCAS est faible : 350.000€, ce qui couvre essentiellement les salaires des agents du CCAS : à peu près 300.000€. Cela signifie que les aides directes accordées par le CCAS sous différentes formes ne représentent aujourd'hui que 50.000€, ce qui est très faible au regard du budget de la mairie et des besoins. Il nous est difficile aujourd'hui de nous engager sur une augmentation précise du budget, car en tant qu'élus nous n'avons accès qu'à une partie des informations, même si le rapport présentant « L'analyse des besoins sociaux de la commune » réalisée en 2018 par le CCAS est une mine de renseignements, que nous, élus, n'avons eu que récemment par des contacts et non par Mairie elle-même ! Signe du peu de cas qu'elle fait de la question sociale, ou des élus, ou des deux.

Un travail de fond avec le personnel du centre communal et les associations impliquées dans l'aide sociale est essentiel à cet égard et nous nous engageons à le faire dès notre élection, de façon régulière, programmée, concertée et ouverte.

L'accès aux droits, tous les droits, pour tous les publics et donc en particulier celui des personnes fragiles, est un axe fort de notre programme.

Question : Dispositifs auprès des plus démunis.

La mise à l'abri est une urgence sociale préoccupante dans la région lle de France. Pour y répondre l'État demande aux collectivités locales de mettre à disposition des bâtiments pour les transformer en centre d'hébergement et d'encourager les initiatives pour favoriser l'accompagnement des familles hébergées. Quelle est votre position par rapport à cette approche ?

Un dispositif d'accueil grand froid a été mis en place récemment par la mairie. Ce dispositif repose sur des bénévoles de la Croix-Rouge et sur des personnels de la mairie pour la nuit, organisation minimaliste qui est fragile; Comment envisagezvous de renforcer ce dispositif.

Envisagez-vous de proposer d'autres possibilités, par exemple, l'ouverture d'un accueil de jour, d'un accueil de nuit pendant toute la période hivernale ?

Réponse:

Nous constatons nous aussi la présence en ville de personnes « à la rue », et audelà de l'urgence immédiate, nous savons que cette situation inadmissible a un impact fort sur l'insertion sociale, la santé des personnes, et par conséquence sur leur espérance de vie (cf. par exemple la campagne de la Fondation Abbé Pierre)

Concrètement, nous savons que la ville de BLR gère deux appartements d'urgence pour des familles, mais renvoie vers le SAMU Social les personnes seules, qui lui les redirige vers des foyers qui sont hors de BLR... et saturés.

Sur le plan politique et moral, notre action et prises de positions actives seront fondées sur quelques convictions fortes résumées ici :

- Ces personnes doivent être pleinement respectées et doivent pouvoir accéder aux soins : en les aidant on ne fait pas acte de charité, on ne fait que respecter leurs droits.
- Il ne faut pas être naïf et croire que toute bonne volonté peut agir efficacement dans la trajectoire d'une personne désocialisée. Il y a un faisceau de causes et de sujets à traiter et la prise en charge doit être globale ;
- Il faut en moyenne autant de temps à une personne pour « remonter » vers une socialisation normale qu'elle en a mis à décliner, quelle qu'en soit la raison ;
- Tout ce qui concourt à stopper au plus vite le cycle de la désocialisation et de l'exclusion est un gain précieux pour les personnes en particulier et la société en général

Nous voulons donc que Bourg-la-Reine, qui compte 9% de gens en dessous du seuil de pauvreté ne « fabrique » pas de personne à la rue. Ces personnes, logées et parfois employées, peuvent être identifiées et chaque cas doit être pris en compte. 20.000 *9% = 1800.

La plupart des situations difficiles sont en général identifiées par les services sociaux et le CCAS: mais si elles ne font pas la démarche d'elles-mêmes les personnes concernées risquent de ne pas recevoir les aides auxquelles elles auraient droit. Comment aller au-delà du mode guichet d'accueil ? C'est une question qu'il faudra regarder aussi avec le personnel du CCAS et les associations impliquées.

Nous pensons aussi que face à un département défaillant, il faut avoir une réflexion à l'échelle du Territoire VSGP, bien que là encore celui-ci n'a pas cette compétence « sociale ».

Nous voyons comme moyen d'agir d'une mairie plusieurs choses :

- Disposer d'un accueil et de personnels, y compris les policiers municipaux et les agents des services qui parcourent la ville, qui aient la formation pour orienter les personnes à la rue, et ne pas limiter l'accueil au CCAS où les personnes à la rue ne se rendent pas spontanément.
- Ne pas construire ou adapter les mobiliers urbains pour en faire des repoussoirs;
- Avoir dans les missions de la Mairie un élu référent de santé publique, s'appuyant sur un service municipal;
- Développer les subventions aux associations spécialisées, en coordination avec le CD 92 et les villes voisines, en particulier pour renforcer l'accueil grand froid. En les connaissant mieux, la Mairie pourrait mieux les défendre;
- Mettre à disposition 1 ou 2 locaux, sous la responsabilité de ces associations. Sachant que par exemple la croix rouge elle-même est aujourd'hui (à ma connaissance, sans solution de moyen terme pour son local). Il est souhaitable de viser la réalisation d'un accueil de jour, qui permette une hygiène grâce à une douche, une restauration légère, et sécurité;
- L'association Auxilia gère à Bourg la Reine un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ainsi qu'un Centre d'Hébergement d'Urgence. Cette association a subi des baisses de subvention importantes qui ont conduit à des réductions de personnel et à une baisse des budgets. Même si c'est au niveau du département que sont gérées les places, ce à quoi nous pouvons nous engager, c'est à faciliter le développement de ces centres, y compris sur la commune, et à collaborer avec ces centres pour leurs actions quotidiennes d'insertion.

Domiciliation

Que l'on soit domicilié par le CCAS ou par la Croix Rouge qui assurent ce service pour les personnes le demandant sur Bourg La Reine, le nombre de domiciliations de la commune (16) est faible, alors que c'est une obligation du CCAS et un droit essentiel pour permettre aux personnes d'accéder à d'autres droits. Que pensezvous faire pour augmenter l'accès à ce droit fondamental? Envisagez-vous de mettre en place au-delà de ce service un suivi social pour ceux qui y sont domiciliés?

Réponse :

Il nous faut d'abord comprendre les freins à la domiciliation puisque les critères pour la domiciliation à BLR sont relativement souples.

Ce message de la capacité de domiciliation peut également être porté par des agents de la ville non spécialisés sur ces missions (même si la mission des agents ne sera pas de devenir des acteurs de maraude, comme le font la Croix Rouge et d'autres).

Nous savons par ailleurs, par le témoignage de personnes engagées proches à quel point les tracasseries administratives peuvent être pesantes, voir décourageantes et des obstacles concrets à la réinsertion. Le CCAS effectue déjà une forme de suivi social : reste à voir comment le rendre plus proactif tout en évitant d'être trop intrusif.

L'accès digne à l'alimentation pour tous.

Grâce à l'AGF qui a repris un service assuré autrefois par le CCAS, un relais alimentaire est assuré pendant toute l'année à proximité de la gare de Bourg La Reine. Une cinquantaine de familles y sont aidées régulièrement. Avec les travaux de la gare, les locaux accueillant ce relais doivent être détruits.

Envisagez-vous une solution pour le remplacer dans un lieu à proximité de la gare ou du centre-ville ?

Ce service repose sur le bénévolat de l'AGF. La fourniture de l'aide alimentaire ou d'autres biens d'urgence implique de disposer de ressources à la hauteur des besoins et de redéfinir la subvention apportée par le CCAS. Comment comptez-vous aborder cette question pour ne pas faire reposer sur les bénévoles la recherche des financements supplémentaires d'autant qu'aujourd'hui ils n'arrivent plus à fournir les produits élémentaires d'hygiène ?

Il n'existe pas aujourd'hui de lieu pour que les plus démunis puissent trouver un endroit chaud, prendre un repas ou café chaud, se laver. N'est-ce pas l'occasion d'adjoindre de nouveaux services à ce lieu ou ailleurs ?

D'une façon générale, qu'envisagez-vous au-delà de l'aide alimentaire d'urgence pour développer des projets d'accès digne à l'alimentation pour tous ?

Réponse

OUI aucune décision ou promesse concrète ne peut être prise avant un audit et un état clair de la situation du patrimoine de la Mairie, qui sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres est très peu transparente, mais plusieurs pistes peuvent être évoquées :

- le CAEL par exemple libérera une salle où se faisait des cours de poterie à proximité de la gare. Ce local peut éventuellement servir ;
- l'immeuble neuf du 68 est en construction, son plan ne nous est pas connu mais il sera géré par Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, donc la ville a une certaine capacité d'action ;
- la boutique qui est sur le Bd Joffre et qui a servi jadis à « Fifi la ferraille » puis à une boutique de vêtement et retouche est un local municipal. Désormais peut être peu attractif du fait du stockage des bus.

Cela étant il faudrait pour faire une bonne réponse sur le plan des locaux distinguer les usages. Le stockage de nourriture a des contraintes qui ne sont pas les même

qu'un lieu d'accueil et en particulier un lieu d'accueil de jour, point que nous examinerons également.

Par ailleurs il est nécessaire aussi avant tout projet de ce type de consulter les riverains et usager pour expliquer, peut-être rassurer et faire accepter ce projet.

J'ai par exemple proposé à la présidente de l'ARCIA, rencontrée es qualité mais sans rien d'officiel le dispositif de « la cloche » (lacloche.org) Elle m'a paru intéressée. Il est donc envisageable et souhaitable de rendre ces actions le plus communautaire possible, et pas seulement association en dialogue avec la Mairie au sens institution.

En ce qui concerne la subvention à l'AGF pour le relai alimentaire, il va de soi que nous augmenterons la dotation en fonction des besoins objectifs.

L'aide aux démarches administratives

L'éloignement des antennes administratives et le passage au numérique posent des problèmes très difficiles tant aux personnes âgées qu'aux plus démunies. Le projet Maison France Service déjà instauré dans 460 villes (dont une à Antony au Noyer Doré) peut répondre à cette préoccupation.

Envisagez-vous une maison sur Bourg-La-Reine ou d'instituer un bus service qui pourrait circuler notamment sur le quartier des Bas Coquarts ?

Cette structure pourrait-elle s'occuper des dossiers logement DAHO-DALO ? Des dossiers des migrants ?

Voyez- vous d'autres solutions de proximité pour répondre à ces besoins ?

Réponse

OUI le passage systématique progressif des administrations et autres services publics ou mutuelles au numérique pose des problèmes majeurs à plus de 20% de la population, et pas seulement aux personnes âgées. BLR n'y échappe pas et pas seulement aux Bas-coquarts. C'est quasiment un nouveau service public d'aide aux démarches qu'il nous inventer. Des solutions comme les Maisons ou les Bus Services seront à regarder de près.

Un service intermittent « d'écrivain public » existe déjà au 3 Mâts et à Dolto. Il n'est pas disponible à domicile. Or la fracture numérique est parfois un facteur d'isolement majeur, ou de non-accès au droit, et par ailleurs certains dossiers « numériques » nécessitent d'avoir accès à une masse de documents « papier » difficiles à rassembler a priori avant d'aller à un accueil public pour remplir un formulaire.

Aucune décision ou promesse concrète ne peut être prise sans examen sérieux. Nous le ferons rapidement avec l'aide des associations, en particulier celles qui le font déjà à titre bénévole, et de la population elle-même.

Le logement social

Comme vous le savez, la Loi SRU demande à ce que les villes atteignent, d'ici 2025, **25% de logements sociaux.**

Même si le nombre de logements sociaux a progressé, nous sommes sur Bourg La Reine encore en retard (18,4% selon étude jointe) alors que les besoins sont très importants (1137 demandes selon étude jointe) et que même les personnes qui font fonctionner la ville (infirmière, aide-soignante, policiers, professeur des écoles, éboueurs, ...) sont obligés de se loger loin et souhaiteraient s'en rapprocher avec des loyers correspondant à leurs possibilités.

Quelles dispositions envisagez-vous de prendre pour atteindre cet objectif, ce qui nous évitera le risque d'être déclaré en carence, de payer des pénalités et de voir Bourg-la-Reine comme une commune qui ne contribue pas à la crise du logement ?

Des logements en projet de construction pour répondre à la Loi SRU concernent pour une grande part des logements d'étudiants qui, au titre de la loi SRU comptent autant qu'un logement familial.

Réponse

Sans remettre en cause le besoin de logements étudiants, nous connaissons et avons déjà dénoncé publiquement en plusieurs occasions cette ruse statistique. Les logements sociaux se comptent en portes et non en m². Or les familles elles aussi ont besoin de se loger dans des T2, T3 et plus.

Comment construire de nouveaux logements facilitant l'installation de jeunes adultes et des ménages avec enfants ?

Réponse

Nous entendons dans mixité sociale toute la palette des logements sociaux, des plus aidés aux moins aidés : PLAI, PLUS, PLS, PLI.

Nous craignons que certains bailleurs sociaux présents sur la ville optent préférentiellement pour les logements aux loyers les moins modérés.

Nous voulons un juste équilibre entre toutes les tailles de logements, et tous les types de logements sociaux. Nous savons et assumons que cette politique aura un coût budgétaire.

Quelle proportion de PLAI (logements sociaux à bas loyer)?

Réponse

Nous n'avons pas de réponse chiffrée à ce stade et sommes à l'écoute des options prônées par les associations les plus expertes.

Avez-vous l'intention de soutenir, au niveau du Territoire VSGP, la création d'un Organisme Foncier Solidaire acteur du foncier dont l'objet est de constituer un parc pérenne d'accession à la propriété ou à la location à destination des ménages modestes ?

Réponse

OUI Dans une collectivité de grande taille comme le territoire, notre position sera de lutter contre la spécialisation des villes, ou des quartiers, qui conduit à des ségrégations sociales qui est un mal important en France, avec des effets en chaîne sur les écoles, les commerces etc. Les « beaux quartiers » le sont toujours plus, et les autres toujours moins.

Quel est le programme que vous comptez développer ? Comment ?

Réponse

Les outils de la mairie sont le PLU, les permis de construire et règlement d'urbanismes, les ZAC ; et la préemption.

Un programme qui vise à développer le logement social est un programme qui déplaira à une partie de la population et ne sera pas le plus apprécié des entreprises de l'immobilier, ou de propriétaires fonciers.

Néanmoins dès que cela sera possible, puisse que la révision du PLU fait maintenant partie des prérogatives du Territoire, nous proposerons d'étendre l'obligation de respecter les taux minimaux de construction de logements sociaux en collectifs, sur toute la surface des zones d'habitation, y compris en zone UE, de façon à la fois à augmenter les possibilités de construction de logements sociaux et la mixité sociale généralisée.

Notre programme vise explicitement à atteindre ou tendre vers 25 % de logements sociaux en fin de mandat, à l'aide des outils susmentionnés. Cette politique sera planifiée, avec une vision urbanistique, et déployée sur les zone où la mairie a la main (faïencerie, pointe sud de la place de la gare) et pratiquée dans la relation avec les tiers dans les opérations à venir (Castel Régina; etc.).

Nous serons ouverts et attentifs à d'éventuels projet d'usage temporaire de friche, plutôt que de laisser des bâtiments vides (ex : cas castel Régina, occupé pacifiquement en 2019, abandonné faute de convention d'occupation), et à des formes innovantes de mixité intergénérationnelle par exemple.

Le Foyer des Jeunes Travailleurs de Bourg La Reine répond à une réelle demande d'aider des jeunes à s'intégrer dans le monde professionnel le temps pour eux d'avoir des revenus assez solides pour accéder au logement social et de finaliser leur formation professionnelle.

En la matière, la demande est importante et Bourg La Reine présente dans le domaine des logements adaptés (résidences sociales, pensions de famille...) un retard important.

(2,2 places pour 1000 habitants alors que la moyenne est de 8,8 places sur la métropole du Grand Paris) (Voir P. J.))

Quel soutien envisagez-vous de réaliser pour faciliter le développement de ce type de foyer qui constitue un exemple d'intégration et de mixité sociale ? On pourrait également évoquer les pensions de famille pour les plus fragiles ?

Réponse

Notre programme rédigé n'entre pas dans ce niveau de détail, pour une part faute de connaissance fine des possibilités foncières.

Au fil des années, nous nous sommes s'est souvent opposés à des cessions de biens immobiliers de la ville qui constituaient autant d'opportunité d'actions de ce type.

À notre connaissance, le patrimoine actuel ne dispose pas d'unité suffisamment importante pour réaliser en leurs murs de tels projets mais nous efforcerons de faciliter les opérations menées par des associations comme Habitat et Humanisme ou le Foyer Jeunesse pour acquérir ou gérer des logements pouvant faire l'objet de locations ou de colocations.

La loi Égalité Citoyenneté a donné des objectifs ambitieux en termes de relogement des publics prioritaires au titre du droit au logement (DALO). Comment comptez-vous en faire une priorité ?

Plus globalement, cela pose la question de l'intégration dans la cité des familles en difficultés de logement (par exemple les familles logées temporairement dans les 26 Solibails recensés sur la commune) pour lesquelles une mobilisation, au-delà du soutien des travailleurs sociaux, devrait être imaginée.

Réponse

Comme vous le savez les dispositifs type DALO sont entièrement à la main des préfectures : la commune pouvant simplement (et devant) développer la construction de logements sociaux.

Le rôle d'une mairie face au « public DALO » est d'abord de la accueillir sans réserve, de ne surtout pas les considérer comme des problèmes a priori, et de faire en sorte que leur prise en charge par les associations adaptées se passe bien, de façon à ce que par un processus naturel d'intégration, ces personnes s'insèrent dans la vie sociale et économique de la ville et de son environnement.

Quant à l'intégration dans la cité on rejoint le problème déjà évoqué de l'action sociale sur BLR et du renforcement du CCAS.

Le quartier des Bas Coquarts

C'est un quartier de non-mixité sociale comme le montre clairement la carte sur la répartition de pauvreté figurant dans l'étude OPML jointe.

1. Quelles dispositions comptez-vous prendre pour **favoriser la mixité sociale** et faire en sorte que les familles ayant besoin d'un logement social aient envie d'y aller? La sécurité de tous, la propreté, l'accès à la culture et aux loisirs sont indispensables pour un bon développement.

- 2. Au-delà du renforcement de l'entretien et de la protection des immeubles, ne fautil pas imaginer une offre culturelle renforcée de proximité avec les personnes et des structures relais, initier des projets de mixité entre la maison des trois mâts et la médiathèque ?
- 3. Quelle place mettez-vous dans votre programme pour ce quartier qui a besoin plus qu'un autre d'être intégré aux autres ?
- 4. L'emploi des personnes à faible qualification est un facteur d'exclusion. Comptezvous vous impliquer pour apporter des solutions déjà expérimentées comme : les entreprises à but d'emploi (territoires zéro chômeurs de longue durée), le Dispositif Premières Heures, qui met en place des activités visant l'insertion professionnelle des personnes en grande exclusion sociale par le biais de mise en activité graduelle avec un accompagnement professionnel et social renforcé. (https://citoyensfraternels.org/initiatives/le-dispositif-premieres-heures), développer la pratique des clauses sociales dans les marchés publics de la commune, soutenir les entreprises sociales et solidaires ?
- 5. Comptez-vous soutenir un programme efficace de soutien à l'insertion professionnelle pour les personnes, et notamment les jeunes et les plus éloignés de l'emploi ? Comment ?

Réponse

Constat sur les Bas-Coquarts

Ce quartier présente des espaces assez vastes, de la verdure, l'avenue de Montrouge est large et arborée. Les bâtiments assez bas. Il pourrait être plus agréable à vivre moyennant un plus grand soin notamment des espaces verts avenue de Montrouge, quelques équipements peu coûteux comme une salle des familles, et un commerce plus vivant, sachant qu'à quelques dizaine de mètre l'offre sur Bagneux s'améliore.

<u>Pourtant c'est de fait un quartier clivé et ressenti par certains de ces habitants</u> comme un quartier de relégation.

1 / Mixité sociale

Comme indiqué plus haut, la première mesure en faveur de la mixité sociale est de revenir sur une disposition du PLU actuel, que nous avons combattu à l'origine, qui limite la mixité sociale à une partie seulement du territoire, en particulier les flancs de la RD920

Par ailleurs, pour que le quartier soit attirant pour des personnes ayant droit au logement sociaux est qu'il soit effectivement sûr, animé, et divers.

La qualité du fonctionnement de l'école des Bas-Coquarts est pour cela essentiel. À ce jour et à notre connaissance – et d'expérience – cette école est de bonne qualité, très supérieure à sa réputation dans le « centre-ville ».

L'autre vecteur d'attractivité serait un fonctionnement plus riche et plus ouvert sur toute la ville et tous les publics de la maison de quartiers les 3 Mâts. Nous pensons que ce site a manqué d'un vrai projet d'établissement. Des personnes du quartier rencontrées nous disent que « ce n'est pas pour elles ».

Le troisième équipement public du quartier est le gymnase, salle de sport, terrain de street basket du sud du quartier. Il n'est pas certains que les clubs sportifs fassent les efforts nécessaires pour accueillir les jeunes ou moins jeunes du quartier, malgré la proximité.

Enfin la Paroisse de la Pentecôte joue son rôle. Elle dépend de Bagneux mais le soutien scolaire du secours catholique y fonctionne.

L'école privée Saint Roch comme la présence de la Croix Rouge, chacun à leur manière amène des publics différents dans ce quartier.

Les mesures que nous proposons dans ce sens sont :

- Outre un PLU favorisant la mixité sociale sur toute la ville, une présence physique plus importante des services de la mairie, ainsi que tenue de conseils municipaux délocalisés dans les quartiers périphériques comme les Bas-Coquarts.
- Renouer des liens avec Sceaux et Bagneux pour penser l'urbanisme centré sur le quartier et non systématiquement sur les centres respectifs de ces villes, même si des outils comme le Paladins revu qui pourrait faciliter le transport vers le centreville doivent être étudiés.
- <u>Faire activement pression sur le bailleur Haut de Seine Habitat pour requalifier la résidence La Fayette</u>. À très court terme il importe de traiter dans le même mouvement l'infestation de la résidence par les rats et le mode de stockage et de collecte des ordures ménagères, quitte à augmenter la fréquence des collectes.



Trous de rats au droit des poubelles – le 2 février 2020 Résidence La Fayette

Pour une vie plus paisible et une maintenance de proximité dans les 2 résidences du quartier, il serait souhaitable d'augmenter le nombre de gardiens.

Il faudra faciliter le logement des personnels de la ville, et plus généralement de fonctionnaires, voire comme c'était le cas il y a 20 ans de gendarmes ou de policiers. Ce type de population a un effet préventif immédiat, même s'ils n'exercent pas leurs fonctions à domicile.

Pour aller plus loin nous avons évoqué l'idée d'une régie locale. C'est une idée ambitieuse mais possible à creuser.

De façon générale, pour des raisons sociales comme environnementales, nous souhaitons mettre en place une politique active pour loger en ville le personnel communal.

Lors des rencontres avec les habitants du quartier, plusieurs problèmes ont été rapportés, dont la solution devra étudiée avec les bailleurs sociaux et les habitants :

- pas d'espace de jeu pour les petits enfants.
- on peut par ailleurs se demander pourquoi il n'y a pas de jardins d'enfants ni aucune crèche sur ce secteur ?
- qualité des travaux de réhabilitation actuellement menés sur Normandie : exemple, isolation mais sans changement des fenêtres alors que qu'il y a un problème important d'isolation à la fois thermique et sonore
- absence de la police municipale dont la présence notamment en soirée pourrait être utile
- absence de lieu où les jeunes peuvent se retrouver en soirée
- à vérifier et nuancer certainement mais l'affectation sur Lafayette notamment serait vécue comme : « l'OPHLM des Hauts De Seine loge ici toutes les personnes qu'on ne veut pas voir ailleurs »
- nuisances sonores provoquées par la boucherie (bruits dès 4h du matin), et parfois des motos.

2 / Offre culturelle de proximité

Redéfinir un projet d'établissement pour le 3 Mâts avec la participation des habitants du quartier, en visant une autonomie plus forte aujourd'hui, peut-être sous forme d'association comme c'est le cas du CAEL.

Il n'est pas certain que la seule solution de l'offre culturelle pour le quartier soit de créer une navette avec le centre-ville de BLR. Il faut trouver un équilibre entre facilité une vie locale et la valorisation de sa population, de ses cultures ... et l'accès pour tous à l'offre culturelle de centre-ville.

Pour autant un équipement, local ou du territoire de type biblio bus, comme il en existe en province aurait un sens, si possible en lien avec les écoles Bas coquarts et Pierre Loti.

Des manifestations symboliques comme le concert de Noël du conservatoire qui se donne systématiquement à l'église St Gilles devraient avoir leur pendant dans le quartier, et mettre en valeur des musiques ou des arts qui soient issus des cultures de certaines des populations représentées dans le quartier ; il faut à la fois permettre aux habitants de ce quartier d'avoir un accès facilité aux cultures considérées comme « main stream », et valoriser leur production et leurs propres cultures.

Si la chose est possible, la création sur ce quartier d'ateliers d'artistes serait très favorable.

3 / La question contient une réponse (place des Bas-Coquarts dans le programme).

La nôtre n'est pas obligatoirement aussi simple. Le quartier a besoin de vivre, mais sa vie ne doit pas nécessairement être centrée sur le centre-ville.

Par exemple leur marché alimentaire est plutôt celui de Bagneux. Le Lidl qui ouvrira le 11 mars attirera certainement plus ce quartier que les grandes surfaces de BLR. La mairie annexe de Bagneux peut leur rendre des services, la maison de la justice et du droit est à Bagneux, à 100 m du quartier. L'église de la Pentecôte est aussi liée à Bagneux.

Plus généralement, il faudra travailler avec les communes voisines (Bagneux, Sceaux, Fontenay) pour organiser une présence plus importante des divers services publics, dont ceux de la mairie, sous forme par exemple de permanences périodiques ou de bureau d'accueil polyvalent, capable de bien orienter vers les services responsables, voire d'initier les premières étapes des procédures.

Il faut partir des expériences de vie des habitants et développer ce qui marche bien, ce qui correspond aux besoins les plus courants, et créer ce qui manque.

Pour autant une chose est certaine c'est que les personnes les plus confinées et isolées doivent être repérées et mieux aidées. Pour un public peu lettré ou un public en butte à la fracture numérique, un service public d'écrivain public numérique doit être développé. Il existe à petite dose aux 3 Mâts, mais cela ne peut pas s'adresser aux publics les plus en retrait, voir cloîtrés chez eux, pour des raisons de santé, d'âge ou de désocialisation. Techniquement, une personne à domicile avec PC portable et liaison 4G - soit service civil, soir agent de la mairie, soit bénévole d'une association.

4 /et 5 / L'Economie Sociale et Solidaire est consubstantielle des programmes des écologistes depuis leurs débuts.

Par ailleurs Bourg-la-Reine dispose d'un institut spécialisé qui n'a à ce jour que peu de lien avec la ville.

Enfin une expérience « Territoire zéro chômeurs de longue durée » se lance à Antony notamment dans le quartier du Noyer-Doré.

Enfin nous savons que la ville de Bourg-la-Reine dispose d'une forte population d'employeurs (patrons et cadres dirigeants).

Sans méconnaître (par expérience directe) les difficultés de l'insertion par le travail, nous savons aussi combien le succès peut être efficace pour des familles entières.

Nous prendrons contact et exemple auprès de toutes ces initiatives, et rechercherons des appuis partout où c'est possible pour structurer ces efforts d'insertion par le travail.

Ce domaine, ou plus largement celui de la solidarité devra faire l'objet d'une commission extra-municipale où se verront et travailleront ensemble les institutionnels comme le CCAS, les associations et la mairie, à sa place de

coordinatrice, et de facilitatrice, et de garante de la qualité et de la continuité des actions.

Communications entre les associations de solidarité et la commune

Avez-vous envisagé, comment, sur ces questions, nos associations composées de citoyens de notre ville, puissent vous aider/collaborer avec votre équipe pendant votre mandature ?

Par exemple, comptez-vous réaliser chaque année un bilan social (en relation ou non avec le territoire VSGP), réunir les associations pour avoir leur avis, monter ensemble des projets organiser un débat en conseil municipal avant la préparation du budget ?

Réponse

Nous avons bien entendu l'intention de travailler plus étroitement avec les associations, et tout particulièrement dans le domaine social où elles accomplissent un travail qui n'est pas toujours réalisable par les services de la mairie ou du CCAS : recherchons la complémentarité, sans idée d'inféodation! Mais sur un certain nombre de points où l'effort doit être massivement porté, comme le soutien scolaire, il est important que la mairie joue un rôle moteur et fédérateur pour éviter les laissés pour compte.

Actuellement, il y a trois rendez-vous avec la mairie, pour les associations : le forum, la soirée du bénévolat... et le remplissage de la demande de subvention. <u>Le principe d'une commission extra-municipale, permettant de réunir les associations actives sur le terrain et les services municipaux, ainsi que des élus, permettrait une meilleure synergie et une plus grande efficacité, ainsi qu'une meilleure perception des besoins de nos concitoyens.</u>

Bien entendu également, - réitérer sinon tous les ans, du moins tous les deux ans - une « Analyse Des Besoins Sociaux à Bourg-la-Reine » en liaison avec les associations de terrain et les élus, est une nécessité. Ce devrait d'ailleurs être l'une des occasions d'un débat en conseil municipal pour définir les axes d'effort au chapitre de la solidarité.

Nous avons également l'intention de revoir les critères d'attribution des subventions, en fonction de politiques clairement définies, et non pas de principes contestables comme la reconduction quasi-automatique annuelle ou du type « refus de principe de la première demande ».

Nous comptons également recréer une maison des associations dotés de moyens techniques mutualisés, de bureaux ou de salles de réunions utilisables sur réservation ponctuelle ou par créneau horaire.

Ajouts spécifique sur des questions d'intérêt général qui peuvent intéresser les signataires

La vision de l'écologie politique est systématiquement de privilégier de préventif au curatif.

Cela peut s'appliquer en premier lieu à des questions apparemment spécifiquement « écologiques » comme les déchets, où nous voulons avoir une politique qui favorise le « zéro déchets » en prévenant la production à la source de ces déchets plutôt qu'en misant sur des technologies de traitement.

Cela se pose d'une autre façon sur les questions énergétiques. Limiter les passoires thermiques joue à la fois sur le budget des ménages, leur reste à vivre, et sur les problématiques climatiques.

Cela joue encore dans une ville comme Bourg-la-Reine sur une volonté de rééquilibrer la ville en y installant le plus possible de l'emploi, et en favorisant l'habitat local des employés de services. Ce rééquilibrage devant à terme limiter le besoin en transport typique des villes dortoir où chaque jour un transport subi pendulaire est le lot de toute la population active.

Nous devons aussi parler de la situation du handicap, de la Charte qui a été signé en 2002 par la ville mais trop peu suivie d'effet au dire des associations qui suivent ce thème (UNAPEI, M et Mme DURU), notamment par l'absence d'un élu de référence et par l'absence de prise en compte en amont des projets d'aménagement des besoins spécifiques de ces populations.

Voir si on pourrait développer quelque chose avec l'Institut d'économie sociale et solidaire qui est sur BLR

https://initiatives.asso.fr/faculte-libre-detudes-politiques-economie-solidaire/

On pourrait imaginer fabriquer un projet sur la ville qui exploite leurs compétences et leurs élèves ou stagiaires pour « inventer un modèle d'administration municipale » plus efficace sur la solidarité.

Enfin, nous aimerions réfléchir ou participer à une réflexion de « communes en transition » sur une révision des standards de la comptabilité, qui vise à mieux compter des notions de « qualité de vie ».

Ces travaux existent, méthode CARE, à notre connaissance embryonnaire, mais peuvent également changer le regard sur l'expression comptable et le pilotage d'une comptabilité publique de collectivité. Le slogan de ceux qui promeuvent cette méthode est « compter ce qui compte vraiment ». En ce sens ils intègrent à la fois les paramètres environnementaux, et les paramètres humains, du bien-être au travail à la santé des populations. Cette réflexion est fertile et nous y participerons.